

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/ 98 /F/2018
POUR LA FOURNITURE DU CARBURANT POUR LES VEHICULES , MOTOS ET
GROUPES ELECTROGENES DE LA REGIDESO

Date de Publication :/...../2018

Date d'ouverture des offres :/...../2018

La REGIDESO lance un Avis d'Appel d'Offres Ouvert National pour la fourniture du **carburant pour ses véhicules, motos et groupes électrogènes**. Les spécifications techniques des fournitures sont décrites dans l'annexe du présent Appel d'Offres.

1. Objet

Le présent marché concerne la fourniture du Carburant pour les véhicules, motos et groupes électrogènes.

2. Allotissement

Le matériel est constitué de quatre lots à savoir :

- Lot 1 : Fourniture de 200 000 litres de gasoil
- Lot 2 : Fourniture de 210 000 litres de gasoil
- Lot 3 : Fourniture de 30 000 litres d'essence
- Lot 4 : Fourniture de 20 000 litres d'essence

NB : Le carburant à fournir devra être disponible en stock pendant toute la durée du contrat pour éviter les ruptures de stock.

Aucun soumissionnaire ne peut être attributaire de plus de deux lots

3. Financement

Le marché est financé à 100% sur fonds propres de la REGIDESO.

4. Participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale justifiant des capacités juridiques, techniques et financières requises au sens des articles 151 à 154 de la loi N°1/04 du 29 Janvier 2018 portant Code des Marchés Publics du Burundi.

Les personnes frappées d'inéligibilités au sens de l'article 161 de la loi précitée ne sont pas admises à concourir au présent Appel d'offres.

5. Garantie bancaire de soumission

Les garanties bancaires de soumission sont de deux millions cinq cent mille francs Burundais (2 500.000 FBU) pour les lots 1 et 2 et d'un million de francs burundais (1 000 000 FBU) pour les lots 3 et 4. et devront être délivrées par une banque agréée et établie suivant le modèle en annexe. La garantie bancaire est exigée.

NB : Les Chèques certifiés ne sont pas acceptés

L'absence ou la non-conformité de la présente garantie en originale entraîne le rejet pur et simple de l'offre.

7. Consultation et Obtention du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de 7 h 30' à 15 h 30', heure locale à l'adresse ci-après:

Service Approvisionnements de la REGIDESO
Avenue Pierre NGENDANDUMWE, Immeuble Central Building
B.P. 660 BUJUMBURA
Tél. 22.1169, 22.5163

Il pourra être obtenu au Service des Approvisionnements de la REGIDESO sur présentation :

- d'un bordereau de versement de Cent mille Francs Burundais (100.000 FBU) non remboursables au compte N° 1132/005 ouvert à la **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI** au nom de la REGIDESO ou à son compte **IBB n° 626/01/59** et
- d'un bordereau de versement de cent mille Francs Burundais (100.000FBU) non remboursables au compte N° 1101/001.04 ouvert à la **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI**.

8. Dépôt et ouverture des offres.

Les offres sous plis fermés et rédigées en langue française devront parvenir à la Direction Générale de la REGIDESO B.P. 660 Bujumbura, au plus tard le **09.1.4/2018** à 9 heures et devront être enregistrées dans le registre spécial de dépôt des offres.

Elles porteront la mention «**Offre pour la fourniture du carburant pour véhicules, motos et groupes électrogènes de la REGIDESO : DAOON°DNCMP/.....9.8...../F/2018**». A n'ouvrir qu'en séance publique du **.../.../2018 à 9h 30'**.

L'ouverture des offres aura lieu le **09.1.4/2018** à 9h 30' dans la salle des réunions de la Direction Générale de la REGIDESO.

9. Délai de livraison

Dès la signature du contrat, l'attributaire devra disponibiliser dans ses stocks le carburant nécessaire pour les véhicules, motos et groupes électrogènes de la REGIDESO. La consommation moyenne de gasoil à la REGIDESO est de 20.000 litres par mois.

Les 30 000 litres de gasoil doivent faire objet de stock dans les magasins de la REGIDESO des réceptions du contrat dument signé et dont 15 000 litres de gasoil pour le lot 1 et 15 000 litres de gasoil pour le lot 2.

Le fournisseur prendra les dispositions nécessaires pour livrer les fournitures dans les délais afin d'éviter des ruptures de stock. En cas de retard de livraison ou de livraisons non conformes aux spécifications techniques, le fournisseur subira les pénalités prévues par la loi sur les Marchés Publics.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

11. Renseignement

Toute demande de renseignement doit parvenir au Maître de l'Ouvrage au plus tard vingt et un (21) jours avant l'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le 13/03/2018

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA REGIDESO**

Jéroboam NZIKOBANYANKA

